

Remorque porte-touret RD 200 TF

Charge Utile : 1320 kg



Code RD200TF

Pour touret	
Poids maxi	1320 kg
Diamètre maxi	2600 mm
Largeur maxi	1360 mm
Caractéristiques	
PTAC (poids total autorisé en charge)	2000 kg
PV (poids à vide sans options)	640 kg
Largeur utile	1400 mm
Largeur hors tout	2090 mm
Longueur hors tout	3500 mm

Équipements de série

- Essieu traversant rond Ø 103 mm PAILLARD gamme TP à suspension incorporée avec frein 300 x 60
- Axe de déroulage aluminium avec bague tournante et bagues de calage automatique du touret sans goupille
- Roue jockey avant charge statique 1100 kg
- 2 béquilles de stabilisation à l'arrière
- Porte arrière faisant office de barre anti-encastrement
- Eclairage sur silentbloks et protection des câbles (sécurité et entretien)
- Suspension par ressorts élastomères
- Roues 205/R 14 C (1150 kg par roue, sécurité et longévité)
- Remorque certifiée normes européennes, réception dans toute l'Europe
- Ailes métalliques AL-KO et bavettes (longévité des ailes et réduction coûts)

Options

- Frein de bobine permet de gérer le déroulage sans emballage
- Branchement du balancier sur centrale permet gain de temps et efficacité accrue
- Support de roue de secours ou panneau de signalisation (non compatible avec l'axe motorisé)
- Centrale hydraulique thermique
- Skid aluminium pour pose et dépose de la centrale thermique mobile en quelques minutes
- Cage aluminium 3 phases pour rembobiner les câbles
- Support axe de déroulage permet d'entreposer l'axe sur un support

Rappel de la réglementation

Véhicule tracteur

PTAC maxi de la remorque = PTRAC du véhicule moins PTAC du véhicule

Permis

Le permis B ne suffit que si le PTAC (véhicule + remorque) est inférieur ou égal à 3500 kg.

Immatriculation

Toute remorque dont le PTAC est supérieur à 500 kg doit avoir son propre certificat d'immatriculation, sa propre carte grise et sa propre plaque d'immatriculation.

Assurance

L'assurance du véhicule tracteur est suffisante si le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg ; au-delà, une assurance remorque est obligatoire.